

République Française



Ville de  
**Rixheim**

28, rue Zuber - B.P.7  
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34  
Fax : 03 89 44 04 07  
www.rixheim.fr

POLICE MUNICIPALE  
police.rixheim@rixheim.fr

# ARRÊTÉ

## Portant sur la réglementation du stationnement dans la rue des Alpes

116 /POL / 2025

**Le Maire de la Ville de RIXHEIM,**

- Vu** l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-1 et L.2212-2 L.2542-2 ainsi que le Code des Communes,
- Vu** Le Code Pénal et notamment l'article R. 610-5°,
- Vu** le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la Route), modifié et complété,
- Vu** les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés

**CONSIDÉRANT** que pour assurer une circulation fluide et en toute sécurité pour les usagers de la route, il y a lieu de réglementer le stationnement dans la rue des Alpes.

## ARRÊTE

**Article 1er :**

Le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements dûment matérialisés au sol dans la rue des Alpes

**Article 2 :**

Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière aux frais de son propriétaire

**Article 3 :**

La signalisation sera établie par les Services Techniques Municipaux, conformément aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété.

P.P.

**Article 4 :**

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MULHOUSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale de RIXHEIM,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement,
- Monsieur l'Adjoint au Maire en charge du plan de Circulation et de la Sécurité de la Route,
- Affichage.

Fait à Rixheim le 10 Avril 2025.

Pour le Maire

Le Conseiller Municipal Délégué à  
la Sécurité



Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site de la commune de  
Rixheim

Le 11 AVR. 2025